

NON-OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS
ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Dossier déposé le 03/03/2026, complété le 04/03/2026		N° DP 059650 26 00066
Par :	Monsieur Jean-Jacques LABATI	Surface plancher existante : m ²
		Surface plancher créée : m ²
		Surface plancher supprimée : m ²
Demeurant à :	21 Rue du Bon Conseil 59150 WATTRELOS	
Pour :	Réparation des fissures coté droit de la maison et remise en peinture	
Sur un terrain sis :	21 Rue du Bon Conseil - WATTRELOS Cadastré : CD1590	Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la Déclaration préalable susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R.421-17 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une collectivité territoriale de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
Vu l'arrêté municipal du 04/06/2020 portant délégation de Monsieur le Maire à Madame REIFFERS Zohra, adjointe en charge de l'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande susvisée.

En application de l'article R 462-1 du Code de l'Urbanisme, il vous appartient de déposer la Déclaration Attestant la Conformité et l'Achèvement des Travaux (DAACT), en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : <https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/>.

Fait à Wattrelos, le **14 MARS 2026**

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée,



Zohra REIFFERS

Affichage en mairie de l'avis de dépôt le : 07/03/2026

Affiché/publié en mairie le : **21 MARS 2026**

Transmission à la Préfecture le : **14 MARS 2026**